

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AVRIL 2022 A 20H30

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, ULIN Nicolas, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 15 février 2022.

1 - Dissolution association Amitié Gervaisienne « Les Boutons d'Or » et don à la cantine

L'association Amitié Gervaisienne « Les Boutons d'Or » a été dissoute suite à la démission de tous ses membres.

Afin de solder ses comptes, l'association a fait don de 2 500 € à l'association « Amicole », 395.49 € à l'association « Lisez-moi » et 2 500 € à la commune pour la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal remercie Jocelyne DESPEYSSE et le bureau de l'association pour ces dons. Le don de 2 500 € servira à l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire.

2 - Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à la cantine scolaire

Pour des besoins ponctuels en raison d'accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un emploi non permanent d'agent de cuisine à temps non complet à raison d'une heure par jour. Le Maire pourra recruter en cas de besoin, à compter du 2 mai 2022, un agent contractuel dans le grade de Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cantine pour une période de 12 mois allant du 2 mai 2022 au 1^{er} mai 2023.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 374 du grade de recrutement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 - Recrutement d'un contrat en apprentissage CAP accompagnant éducatif petite enfance

Le bureau informe l'assemblée de la réception d'une candidature pour un contrat d'apprentissage pour un CAP accompagnant éducatif petite enfance à compter du 30 août 2022 pour deux ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le CNFPT prend en charge 100 % des frais de formation.

Accord du Conseil Municipal pour le recrutement de ce contrat d'apprentissage.

4 - Participation aux frais inhérents au poste de maître E

Comme les années précédentes, Mme DELBES, Maître E, a besoin de matériel pour pouvoir travailler les différentes notions avec les élèves en difficultés. Elle demande une participation de 40 € par commune pour l'année 2021/2022 à celles qui ont accepté de participer (St Gervais, La Laupie, Puy St Martin, le Sivos de la valdaine, Sauzet et Cléon) soit un budget de 240 €. Le maire met à disposition de la maître E son bureau deux demi-journées par semaine.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 - Subventions aux associations – Année 2022

Suite aux demandes des différentes associations, le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

TONALITE PLURIELLE pour concert de poche 2021	700 €
AMICOLE	500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
BIBLIOTHEQUE LISEZ-MOI	200 €
CONCILIATEUR	7 €
COMITE DES FETES	1000 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
SAUVEGARDE MONUMENTS ANCIENS	80 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
TOTAL	2 817 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6 - Tarifs tables, bancs, copies et emplacement marché à compter du 1^{er} mai 2022

Suite à la commission finances du 30/03/2022, il est proposé de modifier les tarifs ci-dessous à compter du 01/05/2022 :

Location de tables pour le week-end :	4 € la table
Location de bancs pour le week-end :	2 € le banc
Photocopie noir et blanc :	0.20 € la copie
Photocopie couleur :	0.30 € la copie
Emplacement marché :	Gratuit pour les habitants de St Gervais
	100 € par an
Emplacement camions de pizza et autres camions	150 € par an

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 - Tarifs de location des salles communales et règlement intérieur

Suite à la commission finances du 30/03/2022, il est proposé d'augmenter le tarif de location de la salle des fêtes « Jean AMBLARD » et de la salle du stade « Pierre REY » à compter du 1^{er} mai 2022.

Salle « Jean AMBLARD »	Associations :	gratuit
	Habitants de St Gervais :	300 €
	Autres :	700 €
	Caution :	590 €
Salle stade « Pierre REY »	Habitants de St Gervais :	200 €
	Caution :	350 €

Il convient également de modifier le règlement afin d'autoriser l'utilisation de la salle du stade jusqu'à 2H du matin.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 - Réévaluation du tarif de vente du portage de repas :

Depuis septembre 2019, le tarif du repas pour le service de portage de repas est de 6.90 €. Il est proposé de le réévaluer à 7.00 € à compter du 1^{er} mai 2022.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9 - Réparation et reliure du registre état civil 1931-1940

Il est nécessaire de faire réparer et relier le registre d'état civil 1931 -1940 qui est en mauvais état. Il est proposé de retenir la proposition de la Reliure Dabon Restauration de Romans pour un montant de 292.80 € TTC pour le registre 1931-1940 à rénover et relier.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10 - Acquisition d'une plastifieuse

Le bureau propose d'acheter une plastifieuse pour le secrétariat de mairie à l'entreprise FIDUCIAL pour un montant de 153.00 € HT soit 183.60 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11 - Budget Primitif 2022 COMMUNE et BAR COMMERCES

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2022,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires,

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le budget primitif 2022 :

COMMUNE :

- Section de Fonctionnement : Recettes : 735 830.00 € Dépenses : 735 830.00 €
- Section d'Investissement : Recettes : 275 237.17 € Dépenses : 275 327.17 €

BAR COMMERCE :

- Section de Fonctionnement : Recettes : 21 626.30 € Dépenses : 21 626.30 €
- Section d'Investissement : Recettes : 19 294.65 € Dépenses : 19 294.65 €

12 - Travaux de terrassement et mise en place du parcours de santé.

Le terrassement et la mise en place du parcours de santé a été confiée à l'entreprise NOYER JM SARL pour un montant de 2 332.00 € HT soit 2 798.40 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

13 - Contrat de location de défibrillateurs :

La commune a fait l'acquisition en 2008 de deux défibrillateurs pour un montant de 3 683.68 € TTC. Ceux-ci sont installés dans la salle des fêtes et dans la salle du stade.

Le bureau propose de changer ces derniers et d'opter pour la location afin de rester à la pointe de la technologie et des normes médicales. Il propose de louer, pour 36 mois avec entretien, trois défibrillateurs CardiacScience G5 pour les installer en extérieur à la salle des fêtes et au stade et en intérieur dans le couloir entre la mairie et l'école.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

14 – Questions diverses

Radar pédagogique amovible : Celui-ci est tombé suite à une grosse rafale de vent et est cassé. Le conseil municipal décide ne pas le faire réparer car le coût de réparation est trop élevé (2/3 du prix d'achat).

Festival Off's : Un concert aura lieu entre le 8 et le 31 à St Gervais. La commission culture s'est positionné sur trois groupes.

